

De l'aveu thérapeutique chez Freud à l'aveu volontaire: Une réappropriation de l'aveu

Pierrette Affia HOUNDONUGBO,
Département de Sociologie- Anthropologie, Université d'Abomey-Calavi.
Sègla Georges Serges ALOHOU,
Département de Philosophie, Université d'Abomey-Calavi.

Résumé: Les concepts de faute, de crime ou même de péché ne sont pas rares dans les conversations. Ces concepts sont d'autant plus fréquents que les rapports sont conflictuels. Si l'on admet que ces concepts traduisent des sentiments de trouble, de gêne ou de peine du côté de ceux qui les emploient, ainsi que des effets de frustrations du côté de ceux qu'on accuse, ne peut-on pas envisager que l'aveu qui en résulte, volontairement ou par contrainte, soit réparateur aussi bien pour la victime que pour le coupable, pour l'offensé que pour l'offenseur? Peut-on réduire l'aveu à sa dimension spirituelle, dimension à lui conférée par les religions (surtout celles importées) qui en ont fait un sacrement alors même qu'on peut y entrevoir, par le biais de l'humilité et de la vérité qui le conditionnent, une dimension morale? Nous basant sur ces acquis scientifiquement avérés, peut-on encore dénier à l'aveu, au plan psychosociologique, sa portée thérapeutique? Ces interrogations impliquent d'envisager l'aveu dans ses dimensions concentrique, horizontale et verticale comme participant de la paix, et nous font inscrire l'aveu au rang de problème vraiment philosophique parce que rejoignant la vision de Gusdorf G. (1984) qui considère que « frustre ou élaborée, ce que la réflexion recherche, c'est toujours un état de paix, de soi à soi, de soi aux autres et de soi au monde ».

Mots clés : aveu thérapeutique, péché, pardon, réconciliation.

Abstract: We do think that reconciliation is a very important challenge for every society. In its process, confession seems to be necessary and implies humility and responsibility. According to Sigmund FREUD, continual pushback (refoulement) is source of morally and psychological diseases that consequently affect the body. Cultures such as Mahi people in Republic of Benin witness. Since confession liberate from many pathologies and leads to development, we wish it became no more therapeutic only but usual for peace sake.

Key words: confession, reconciliation, peace, development.

Introduction

Les concepts de faute, de crime ou même de péché ne sont pas rares dans les conversations des humains. Ces concepts sont d'autant plus fréquents que les rapports sont conflictuels. Et, faut-il le préciser, lorsque les institutions politico-administratives et religieuses les emploient, ces concepts prennent un caractère plus sérieux. Si l'on admet que ces concepts traduisent des sentiments de trouble, de gêne ou de peine du côté de ceux qui les emploient et de frustrations du côté de ceux qu'on accuse, ne peut-on pas envisager que l'aveu qui en résulte, volontairement ou par contrainte, soit réparateur aussi bien pour la victime que pour le coupable, pour l'offensé que pour l'offenseur ?

Répondre sans y avoir profondément réfléchi ne serait pas responsable et témoignerait d'une légèreté. On pourrait simplement se demander si c'est sans raison valable que de nombreuses institutions administratives comme la justice et les institutions religieuses formalisent l'aveu. Peut-on réduire l'aveu à sa dimension spirituelle, dimension

à lui conférée par les religions (surtout celles importées) qui en ont fait un sacrement, alors même qu'on peut y entrevoir, par le biais de l'humilité et de la vérité qui le conditionnent, une dimension morale ? Au-delà même de la dimension morale de l'aveu, Sigmund FREUD, dans ses travaux en psychanalyse, n'a-t-il pas découvert qu'il était nécessaire de vaincre la résistance opposée par les sujets, d'identifier le refoulé qui est à l'origine de leur pathologie avant de pouvoir les guérir ? Nous fondant sur ces acquis scientifiquement avérés, peut-on encore dénier à l'aveu, au plan psychologique, sa portée thérapeutique ?

Ces interrogations nous font envisager l'aveu dans ses dimensions concentrique, horizontale et verticale comme participant de la paix et nous font inscrire le problème de l'aveu au rang de problème vraiment philosophique, parce que rejoignant la vision de Georges GUSDORF (1984), qui considère que «Fruste ou élaborée, ce que la réflexion recherche, c'est toujours un état de paix, de soi à soi, de soi aux autres et de soi au monde». Pour un peuple épris de développement et d'émergence comme nous (peuples africains), l'exigence de vérité au plan moral, la nécessité d'un équilibre psychique des sujets ne-sont-ils pas requis? La culture de l'aveu ne peut-elle pas être exploitée à cette fin?

I- Matériaux et méthode

De nature qualitative et de type fondamental, la production des données s'est basée sur un échantillon de quatre-vingt et un (81) acteurs sociaux, composé de tantes paternelles (tanyinon), de femmes mariées ayant une ancienneté en ménage, d'hommes mariés, de veufs et de veuves, d'indica-télémaîtres (spécialistes des calculs de probabilité), de prêtres catholiques, de pasteurs et dirigeants d'église, de personnes ressources et d'acteurs du milieu connaissant le phénomène. Les données de terrain ont été recueillies dans la commune de Dassa, Glazoué, Bohicon et Agbangnizoun. Cet échantillon est identifié à partir des techniques d'échantillonnage par saturation (Deslauriers, 1991) et celle du choix raisonné et constitué, dans une certaine mesure, par la technique de boule de neige. Les données ont été collectées à l'aide de deux outils à savoir l'entretien (guide d'entretien et récit de vie) et l'étude documentaire. Les données empiriques dépouillées et traitées manuellement ont été analysées suivant une approche freudienne de l'aveu.

II- Résultats

2-1- L'aveu involontaire, socle de la guérison en psychothérapie

Freud (1999) en faisant parler ses malades souffrant de névrose sur leur passé, s'est aperçu « que les souvenirs oubliés ne sont pas perdus, qu'ils restent en possession du malade prêts à surgir, associés à ce qu'il sait encore ». « Mais il existe une force qui les empêche de devenir conscients (...) cette force qui maintient l'état morbide, on l'éprouve comme une résistance opposée par le malade. Or la suppression de cette résistance s'est montrée indispensable au rétablissement du malade » (ibidem). Pour guérir donc de ce malaise psychique, il aurait fallu conduire le malade, il faut le préciser, de manière pédagogique à l'aveu, moyen indispensable dont dispose la psychanalyse. Il est donc nécessaire de franchir la barrière de la résistance du sujet. Toutefois, il faut d'abord savoir pourquoi s'opère cette résistance. Dans un cas ou dans un autre, un désir inconscient entre en conflit avec la volonté du moi, le désir inconciliable est devenu l'objet du refoulement, il a été chassé hors de la conscience et oublié.

Or l'acceptation du désir inconciliable (du ça) ou la prolongation du conflit aurait causé un malaise plus ou moins intense ; et alors, le refoulement épargne ce malaise et apparaît comme un moyen pour protéger la personnalité psychique. Le sujet refuse d'assumer sa faute, l'acte immoral ou amoral qu'il a posé. Il se donne une paix temporaire éphémère et illusoire. Il se voile la face, il n'assume pas la vérité de son être. Mais puisque le refoulé n'est pas aboli, puisqu'il reste capable d'action et d'effet sur cette personnalité, ce sujet ne pourra en être libéré que par la technique psychanalytique qui permet d'amener à la

conscience les processus inconscients. Voilà le mécanisme de l'aveu involontaire, un aveu libérateur.

« Cette écoute, cette présence dénuée de grandes phrases moralisatrices ou de conseils dépassés, cette chaleur compréhensive, dénuée de tout jugement, cette main tendue qu'inconsciemment recherche tout alcoolique, on les a pompeusement nommées « psychothérapie! » (Charpentier, 1981). Cet aveu involontaire a eu, on l'a vu, un effet curatif. Mais ne dit-on pas qu'il vaut mieux prévenir que guérir? Ne peut-on pas envisager une situation où le sujet anticipe pour éviter ses malaises psychiques? Ne peut-on pas lire cette anticipation à travers les aveux volontaires dans les traditions Fon et Mahi, ainsi que dans le sacrement de réconciliation appelé confession dans l'église catholique romaine?

2-2- Contexte de manifestation de l'aveu volontaire

Dans les traditions fon et mahi, certainement et peut-être dans beaucoup d'autres cultures qui n'ont pas été fréquentées ou bien où l'enquête ne s'est pas étendue, l'aveu volontaire est celui où l'on n'a pas eu recours à un accompagnement technique psychothérapeutique (comme avec Freud). Cet aveu volontaire intervient juste parce que le mis en cause s'aperçoit du risque qu'il court à conserver le secret. L'aveu que l'on convient de qualifier de volontaire étend son champ de manifestation au sacrement de réconciliation dans l'église Catholique ou les confessions publiques dans les autres églises chrétiennes. On doit retenir que dans les deux contextes, il y a manquement, désobéissance, non-respect d'engagement, infraction et violation de principes sociaux, moraux ou spirituels.

2-2-1- L'aveu dans les cultures fon et mahi

Le cas fréquent qui voit se réunir le conseil de collectivité est celui de l'adultère de la femme mariée, cette faute n'étant pas reprochée sévèrement à l'homme. D'entrée de jeu, dans certaines collectivités, la fiancée avant d'être intégrée sous le toit conjugal est tenue de confesser ses aventures amoureuses. Cet aveu prénuptial, s'il n'est pas trop grave, sert quand même de cadre pour transmettre à la future épouse les lois, les interdits, les diverses recommandations qui doivent guider, canaliser sa conduite comme il a été dit à Kany par sa mère dans *Sous l'orage* de Seydou Badian (1972): « Kany, ton père et ses frères se sont réunis. Ils ont décidé que tu épouseras Famagan. Sache donc te conduire en conséquence. Dans la rue, au marché, partout où tu seras, n'oublie pas que tu n'es plus libre. Tu as un mari désormais. Et les gens t'observeront ». Quand cette recommandation au lieu d'aller de la mère à sa fille va du conseil de collectivité à la jeune épouse, elle est plus stricte et tacitement prolixie sur les conséquences de quelque violation que ce soit.

La jeune femme entre dans une nouvelle dynamique; et si elle commet l'adultère, elle rompt alors le lien spirituel entre elle et sa belle-famille désormais sienne, elle a trahi, elle a violé les clauses du contrat de mariage et devra subir les conséquences: le mariage un pacte. Entre autres conséquences, elle pourrait subir ce que Freud, s'il avait visité nos traditions aurait appelé "hallucination". En effet, la femme adultère pourrait en chemin, dans sa douche ou dans sa chambre se retrouver en présence physique des défunts de sa belle-famille. Ceux-ci pourraient la menacer en brandissant sur elle, des gourdins et choses du genre. Elle peut poser des actes ouvertement maladroits tels que l'inversion de la palette en tournant la pâte et, même si on la reprenait sur le fait, l'erreur persiste et attire l'attention des personnes averties. Et c'est à cet instant que, s'extériorisant sur l'agressivité dont elle est victime de la part des défunts, ou sur sa maladresse persistante, elle sera écoutée d'abord par un notable et ensuite par tout le conseil de collectivité.

De telles présences incongrues, si elles doivent persister parce que la femme adultère refuse d'avouer, pourraient générer des crises d'hystérie ou de surmenage. Mais si au contraire, elle se résout à avouer, le conseil se réunit sous l'autorité du chef de collectivité et le mal commis est confessé publiquement. A partir de cet instant, le conseil peut se donner un délai pour réunir tout ce qui est nécessaire pour le rituel de réintégration

dans les liens conjugaux si le mari désire la récupérer. Mais il y a un second choix: il est à envisager que le mari cocu répudie l'épouse infidèle.

La femme répudiée et celle qui attend d'être réintégrée par le rituel, se trouvent miraculeusement remises de leurs hallucinations, de leurs crises d'hystérie et de surmenage. Miracle disons nous, car il n'y a eu administration d'aucun produit médicamenteux. N'est-on pas en droit de demander ce qui a guéri ces femmes adultères? Le seul nouvel élément intervenu est l'aveu. C'est donc logiquement l'aveu qui les a sorties d'affaire. L'aveu n'a-t-il pas apaisé les esprits? L'aveu a ainsi réparé le mal, libéré la femme adultère. C'est le secret du mal refoulé, dirait Freud, qui remonte trop souvent à la conscience et qui est en conflit avec les clauses du contrat nuptial, voire les normes morales et religieuses, qui est à l'origine du malaise, de l'hallucination. Pour qu'il y ait libération, il faudra assumer son acte par l'aveu. Le rituel est dans un rôle donné mais pas dans celui de la réparation, de la guérison. Le rituel est dans son rôle de réintégration, de réinsertion. C'est une fonction sacramentelle. Ce qui a rétabli la personnalité, au plan psychologique, anthropologique et social, c'est donc l'aveu.

Du côté du mari, passif complice du mal, qui sachant bien les interdits de sa lignée couvre sa femme adultère, et de ce fait continue d'avoir des intimités avec elle, il est un renégat et subit le même sort que la femme qui refuse d'avouer. Mort s'en suit s'il y a obstination. Autres circonstances d'aveu dans les cultures Fon et Mahi. Un homme malfaisant, un méchant mari qui envoûte sa femme et qui, malgré ce grand mal, se plaint et singe l'innocent au cœur pur, pourrait être amené à faire un aveu de ce crime. C'est le dernier recours pour avoir la guérison, toutes les tentatives pour le sauver d'une maladie mystérieuse ayant déjà échoué.

Il y a aussi la confession des agonisants. Le relâchement caractérisant l'agonie, la baisse de la tension psychologique aux derniers instants avant la mort contraint à l'aveu. Les crimes de meurtre, les graves complicités, les complots, les avortements provoqués par voie occulte, les invalidations et l'anéantissement économique des proches parents sont autant de fautes que les méchants confessent à la veille de leur mort. Ces crimes sont si odieux et leurs conséquences si horribles que les descendants de ces méchants, pour éviter de subir la honte, les empêchent d'en faire l'aveu en leur « bouchant la bouche ». Juste après cela, le méchant meurt comme s'il était nécessaire de rendre compte de sa vie au terme de celle-ci, surtout si cette vie est faite de mal et d'horreurs; comme si c'était une loi naturelle que de se laver de ses iniquités avant de mourir. L'aveu se présente alors comme une nécessité.

2-2-2- La confession dans les religions chrétiennes

Il est écrit dans le Nouveau Testament dans Mathieu 18:18 « ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel; ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel ». Si la sentence des hommes sera ratifiée par le père céleste, le Dieu créateur, cette sentence ne porte pas spécifiquement sur le domaine précis, ou bien n'autorise pas d'emblée à dire que les hommes doivent confesser leurs péchés. Mais cette équivoque est levée dans le même livre saint, dans Jean 20: 23. En effet, il y est dit: « ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus » (Bible de Jérusalem, 1988).

Ce pouvoir d'absolution donné aux hommes de Dieu (responsables religieux), trouve son cadre de manifestation avec l'épisode du pharisien et du publicain qui se sont rendus au temple. En effet, celui qui prétend être sans péché n'est pas absout. Mais celui qui s'accuse et se frappe la poitrine en reconnaissance de son crime peut prétendre au pardon. On voit clairement posé le problème de l'exigence de l'aveu comme l'étape indispensable précédant la rémission des péchés. Qu'il s'agisse des catholiques ou des protestants, ils sont d'accord que le chrétien doit confesser ses péchés pour être absout avec la nuance que les uns le font

"directement à Dieu " et les autres individuellement par l'intermédiaire d'un prêtre considéré comme le canal de cette absolution, c'est-à-dire à qui le Christ s'est adressé en Jean 20: 23.

Dans le cadre de cette recherche qui se veut philosophique, sociologique et anthropologique, mais non théologique, il conviendrait d'éviter la polémique et de s'intéresser aux grands rassemblements de croyants qui se lamentent publiquement et gémissent sous le Poids de leurs péchés, suppliant le Christ de leur pardonner. Il faut aussi prendre en considération les longues queues de chrétiens catholiques dans les confessionnaux les samedis soirs et les jours précédant pâques à la quête de la réconciliation. La confession, il faut le préciser, est appelée "sacrement de réconciliation ". Quel est le processus de cette réconciliation? Avec qui se réconcilie-t-on pour que Daigneault (2003) en arrive à affirmer que « l'homme d'aujourd'hui et de demain a plus besoin de pardon que de pain » ?

III- Analyse

3-1- La portée de l'aveu volontaire

L'aveu volontaire n'est pas fortuit, ce n'est pas un hasard: c'est tout un processus, une démarche qui comporte un certain nombre d'étapes porteuses de valeurs logiques morales et spirituelles certaines. En effet, comment se sent le sujet pécheur ou fautif avant la confession? La faute ou le péché est la non-conformité des actes que le sujet pose avec les lois morales, les lois religieuses. En fonction de la gravité de ces actes, tant que l'on conserve une conscience encore aiguë, les lois morales culpabilisent autant que les lois religieuses ; mais plus graves, façonné par ces lois, nous nous détestons et nous avons conscience que les autres nous détestent et pourraient nous éjecter de la société. Nous perdons l'amitié de Dieu. Nous vivons ou subissons une crise de confiance vis-à-vis de nous-mêmes, une crise de confiance horizontale et une crise de confiance verticale ou transcendante. Mais en quoi l'aveu volontaire rétablit-il l'équilibre psychique, moral et spirituel d'un tel sujet? Inspirons-nous de Bernard BRO (cité par Daigneault, 2003: 59) qui écrit:

On peut faire comme si le problème de l'aveu n'existait plus. Mais il existe. Et l'esquiver est une trahison dans la mesure où la restauration de notre dignité est liée pour chacun à la béatitude de reconnaître notre vraie culpabilité. Ceux qui mettent de côté l'aveu sous prétexte de renouvellement de la confession se trompent et nous trompent (...) que voudrait dire une confession qui serait sans déchirement, sans humiliation et sans aveu ? L'aveu c'est un écroulement. Quiconque retient volontairement quelque chose qu'il sait être grave ne s'écroule pas. C'est tout. Si l'on retient en dedans de soi quelque chose parce que cela nous semble humiliant ou trop difficile à dire, alors on ne s'écroule pas et ne connaît pas la béatitude et la joie du pardon.

Le sujet retrouve, par la voie de cette confession, la paix. La paix, de façon générale, se définit sous un angle collectif et sous un angle individuel. Selon le sens collectif, on l'entend comme absence de guerre, de conflit. Ainsi, on dit d'un pays qu'il est en paix lorsqu'il n'y a pas guerre, lorsqu'il n'y a pas de violence physique d'envergure. Selon le sens individuel, la philosophie antique notamment celle d'Epicure considère la paix comme l'ataraxie, comme l'absence de trouble. C'est un état de quiétude, de tranquillité de l'âme. Les deux aspects de la paix pris ensemble nous font dire que la paix est une absence de violence. Mais il faut aussitôt préciser le sens profond de cette violence.

La violence se présente sous des formes très variées et parfois très subtiles. C'est ce que pense Yves MICHAUD (1980:179) :

En un sens très large, pour débusquer les mensonges et les propagandes, il y a violence quand, directement ou indirectement, d'un coup ou progressivement, un des acteurs en détruit un autre ou lui porte atteinte dans son intégrité physique ou psychique, dans ses possessions ou dans ses diverses appartenances culturelles ou symboliques. La violence n'est pas en effet seulement affaire de blessures ou de meurtre, on peut détruire psychologiquement par la torture ou la réclusion, s'en prendre aux biens, à la langue d'un groupe, à sa culture, à sa croyance, priver de travail, etc. (...) Au lieu d'exécuter, on peut organiser des camps de travail où les détenus mourront de privations et d'épuisement, au lieu de torturer trop salement, on peut recourir à des traitements psychiatriques ; au lieu d'empoisonner, on peut soumettre à des tracasseries administratives indéfinies ou condamner à l'exil, etc.

Considérant cette définition de la paix, le besoin d'avouer suppose un état préalable non paisible et l'aveu devient comme la clef d'accès cette paix. Mais comment cela est-il possible?

3-1-1- La paix dans un rapport auto centrique: un accord avec soi-même

A en croire Bernard Bro (op.cit.), esquiver le problème de l'aveu est une trahison. Mais qui trahit-on sinon soi-même? La relation de l'homme à la vérité participe de la dignité humaine. Les lois morales nous révèlent déjà la laideur de notre être si nous vivons en discordance avec elles; c'est le cas quand nous nous trouvons dans le besoin d'avouer. Puisque nous avons honte, nous nous détestons pour peu que notre conscience reste encore aiguisée. Sommes-nous ainsi en paix avec un tel conflit moral, spirituel et même psychique ? L'aveu étant la première et la plus importante étape de la démarche de réparation pour rétablir l'accord avec soi-même et s'accepter comme valeur, si nous l'esquivons, devient pour nous le chaînon manquant de notre épanouissement. Nous nous enfermons dans la prison de la discorde, de la décadence, de la déchéance et de la division. Notre unité en tant que personne est brisée. Le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* (1992) en son article 1454 le dit bien:

« La confession des péchés (l'aveu), même d'un point de vue simplement humain nous libère et facilite notre réconciliation avec les autres. Par l'aveu, l'homme regarde en face les péchés dont il s'est rendu coupable. Il en assume la responsabilité et par là il s'ouvre de nouveau à Dieu et la communion de l'église afin de rendre possible un nouvel avenir ».

Mais puisque le refoulé ne meurt pas et reste en nous capable d'actions et d'effets, il nous trouble et nous rend inefficace.

3-1-2- La paix dans un rapport horizontal : l'accord avec la société

Une faute avouée, dit-on, est à moitié pardonnée. Rappelons-le, l'aveu sincère met le fautif dans une démarche de réparation. En effet, on est soulagé de la peine du tort fait à l'autre car la contrition constitue déjà une réparation tout au moins morale, même si on ne s'en contente pas. On va au-delà, jusqu'à une réparation physique et matérielle. La victime en ressent de la compassion, et un sentiment de considération remplace celui de la frustration. L'offenseur reconquiert l'amitié, la considération de l'offensé grâce à un aveu sincère. La démarche de l'aveu sincère va avec ses implications : on renoue les liens d'amitié, d'entente, de cohésion, de collaboration et de confiance mutuelle entre les mis en

cause. La société est ainsi réconciliée. Demander pardon n'est donc pas un signe de faiblesse. Cet acte, au contraire, grandit et fortifie la communauté des hommes :

Beaucoup de péchés causent du tort au prochain. Il faut faire le possible pour le réparer (par exemple restituer des choses volées, rétablir la réputation de celui qui a été calomnié, compenser des blessures). La simple justice exige cela. Mais en plus, le péché blesse et affaiblit le pécheur lui-même ; ainsi que ses relations avec Dieu et avec le prochain. L'absolution enlève le péché, mais elle ne remédie pas à tous les désordres que le péché a causés. Relevé du péché, le pécheur doit encore recouvrer la pleine santé spirituelle.(Op. cit. ibidem : 380).

3-1-3- La paix dans un rapport vertical : l'accord avec Dieu

Le point de vue à exprimer ici ne traduit pas que tous les hommes sont assoiffés de cet accord avec Dieu. C'est tout simplement que ceux qui croient en Dieu ne seront ni en accord ni en paix avec lui, s'ils ne pratiquent leur foi, si leurs actes sont en contradiction avec les exigences religieuses. Il leur faudra avouer, se confesser selon les prescriptions mêmes de leur foi. D'un autre point de vue, une analyse approfondie de la manière dont les hommes vivent les conflits montrerait qu'au sein même des oppositions, ils ne désespèrent pas les uns des autres et le message évangélique de réconciliation, rejoint le besoin universel de paix entre les hommes.

Comme cela, si l'idée de Dieu ne nous unifie pas spirituellement, elle nous rallie par l'idéal d'amour, d'unification et de paix. Ainsi à la page 33 de *Vers la réconciliation*, Latour (1983: 33) reprend la prière d'une jeune religieuse suite à la mort de deux jeunes gendarmes français en Nouvelle Calédonie:

Seigneur Jésus, seul la réconciliation mènera ce territoire à l'unité. Devant les corps de ces deux hommes qui sont retournés vers toi, après avoir donné leur vie pour faire leur devoir, au nom de mes frères mélanésiens, je demande pardon devant leurs parents et la gendarmerie ... Les Européens et les Mélanésiens sont frères. A Koindé, malheureusement, la colère a été victorieuse de la patience ... Seigneur, donne ton esprit à tous, pour que la haine s'arrête et pour que tout le monde puisse vivre en paix. Seigneur, je souffre pour ces deux hommes morts en service commandé, Et je souffre également pour tous mes frères européens et mélanésiens... Le temps de la réconciliation est venu. La haine doit partir de ce pays. Seigneur Jésus, écoute la prière de tous les habitants de ce pays, afin qu'ils se donnent la main pour construire ensemble l'avenir dans la paix du Christ. Amen.

La loi étant l'expression et la consécration des clauses de l'alliance conclue par Dieu avec les hommes, le péché traduit une rupture de cette alliance, et seul le pardon rétablit les liens spirituels entre Dieu et son peuple. La soif que le croyant en état de péché subit, exige la confession, ce sacrement de réconciliation pour être pardonné.

La pénitence oblige le pécheur à accepter volontiers tous ses éléments : dans son cœur, la contrition ; dans sa bouche, la confession ; dans son comportement, une totale humilité ou une fructueuse satisfaction. Et « parmi les actes du pénitent, « la contrition vient en premier lieu. Elle est une douleur de l'âme et une détestation du péché commis avec la résolution de ne plus pécher à l'avenir. » (*Catéchisme de l'Eglise Catholique, op.cit. : 378*).

Mais pourquoi insister tant sur la religion dans le cadre de ce travail qui est anthropo-philosophique? nous reprocheraient certains. Le point de vue de Montesquieu est bien à propos.

Dans un pays où l'on a le malheur d'avoir une religion que Dieu n'a pas donnée, il est toujours nécessaire qu'elle s'accorde avec la morale ; parce que la religion, même fausse, est le meilleur garant que les hommes puissent avoir de la probité des hommes. Les points principaux de la religion de ceux de Pégu, sont de ne pas tuer, de ne point voler, d'éviter l'impudicité, de ne faire aucun déplaisir à son prochain, de lui faire au contraire tout le bien qu'on peut. Avec cela, ils croient qu'on se sauvera, dans quelque religion que ce soit : ce qui fait que ces peuples quoique fiers et pauvres, ont de la douceur et de la compassion pour les malheureux (Montesquieu, 1979 :145).

3-2- Aveu et développement

Nous inspirant de Platon dans *Timée*, nous pouvons affirmer que l'homme est composé de corps et d'âme, et nombreuses sont les religions qui lui ont donné raison. A partir de cette considération, Platon stipule que l'on ne peut pas guérir séparément l'âme ou le corps, que l'incantation (qui est du ressort spirituel) et le remède doivent aller ensemble. Il va même plus loin en préconisant que l'incantation soit première car, c'est à l'âme qu'il faudra d'abord songer. La santé étant considérée dans le surnaturel déjà dans l'antiquité, on ne sera plus surpris aujourd'hui avec les considérations psychanalytiques chez Freud que, vouloir dissocier le "somatique" (le corps) du psychique est une erreur.

L'homme est un et en conséquence, les influences du refoulement persistant ne sauraient se limiter au psychisme; elles s'étendent bien à toute la personne, donc au corps et même aux relations que le sujet entretient avec ses semblables et avec Dieu. Les hypertendus, les cardiaques sont en effectif de plus en plus nombreux. Le développement quant à lui, lorsqu'il se veut durable parce que intégral et intégré, ne peut être envisagé, il semble, qu'en prenant en compte ces implications de l'aveu vues précédemment. Etant entendu qu'il concourt à l'équilibre humain à travers la santé psychique, la santé morale (l'épanouissement personnel) et la santé spirituelle.

En effet, celui qui avoue, on l'avait dit, travaille déjà à la réconciliation sociale, à l'instauration d'un climat social apaisé. Et tout peuple, jouissant d'un tel climat de solidarité, consacre peu de temps aux affrontements, suscitant entre ses membres l'entraide, la solidarité, une émulation saine. Un tel peuple, encore sensible et révérencieux au caractère impérieux de la loi, épris d'assez de responsabilité pour vouloir réparer le tort fait à autrui, un peuple épris de justice a déjà amorcé son développement. C'est ainsi que d'après Grisham (1995: 27), le révolté contre l'injustice sociale que personne ne veut corriger, se fait le porte-parole et le défenseur des sans voix à travers la loi du plus faible, la violence en ces termes: « Non seulement vous ne voyez pas ceux qui n'ont pas de toit, mais vous contribuez à les jeter à la rue ».

John Grisham a pris conscience de cette injustice qui ne peut se solder que par la violence. Avec ses qualités de jeune avocat talentueux, il s'est laissé entraîner dans un bras de fer à haut risque contre son ancien employeur afin que triomphe une certaine idée de la justice : la défense du plus faible. D'un autre point de vue, la peur, le qui-vive, l'inquiétude permanente que manifeste la personnalité de celui qui refoule en permanence n'est pas favorable à un bon rendement au travail. Nouhouayi (1996: 56) ne s'étonne point que le cumul de trop de contentieux en conscience constitue un grave handicap à la santé :

Comment donc s'étonner que les crises cardiaques soient à l'ordre du jour plus que de coutume ? 1/5 de la population des hommes modernes meurent de crise cardiaque : trop de stress. Agitation et anxiété sont le lot de tous les

instants, on court, on s'émeut, on s'irrite. Tous les sens sont en alerte, et à la fois, partout et à tout propos. Comment maintenir cette tension pendant longtemps?

Et à nous d'ajouter, sans en tomber malade? Comment être dans une telle situation et donner le meilleur de soi-même au travail? Et pis, face à ce travail mal fait, on continue à amasser beaucoup d'argent sur fond de magouille. A eux d'abord et à nous tous enfin, Duhamel (1996: 57) exprime une préoccupation: « il faudra s'efforcer d'apprendre aux hommes que le bonheur ne consiste point à parcourir cent kilomètres (100 km) en une heure, à s'élever dans l'atmosphère sur une machine, ou à converser par-dessus les océans, mais surtout à être riche d'une bonne pensée" ». C'est donc un fait que, l'individu libéré par l'aveu est un travailleur potentiel à forte productivité. Dans un esprit d'équité, un tel sujet contribue immanquablement au développement de sa société. L'attitude contraire, s'obstiner à promouvoir le mal dont on a conscience, suscite la violence.

Après la justice, l'équité et le travail qui sont des facteurs de développement, il faut noter que la résistance à l'aveu, au plan économique constitue un grave manque à gagner (mettre tout en œuvre pour brouiller les pistes dans le cas d'un audit financier par exemple). En effet, à estimer le coût des audits dans les services d'Etat, ainsi que le coût des procès du fait des multiples détournements, des vols, de la mauvaise gestion et des choses de ce genre, on se rendra à l'évidence qu'il y a cumul de deux vices qui ne peuvent que faire battre de l'aile à l'économie et par voie de conséquence au développement. Les détournements, le vol, la mauvaise gestion en sont un volet et le refus d'avouer le crime financier exige qu'on débourse des sommes faramineuses pour les audits et les frais de justice, surtout que les criminels ont toujours des avocats talentueux pour les défendre comme pour promouvoir les valeurs animales de la civilisation", selon l'expression de Nouhouayi. Il en est ainsi du second volet.

Il en ressort donc que les valeurs morales, d'équité, de justice, d'honnêteté et de souci de vérité ne peuvent que contribuer au développement. Les frais des soins évitables pour la prise en charge des crises cardiaques, des crises de tension artérielle constituent un manque à gagner dans l'économie. Toutefois, il serait naïf de penser que l'aveu soit si aisé. Ce serait méconnaître les graves conséquences qui souvent en découlent malheureusement. Ainsi, l'exigence que nous semblons faire dans le cadre de cette réflexion, par souci de vérité, d'équilibre moral, social et psychique pour être réaliste, se doit d'inventorier ses propres limites afin de pouvoir proposer des solutions adéquates. Aussi, nous voudrions faire nôtre, la critique formulée par Karl Jaspers contre la psychanalyse et admettre que tout ne se réduit pas à l'aveu.

IV- Discussion

4-1- Les limites de l'aveu

L'on a peut-être réussi à persuader les uns et les autres sur la nécessité de cultiver l'aveu volontaire. Les valeurs psychiques, morales, sociales et spirituelles qu'une telle culture génère sont assez motivantes. L'intérêt qu'on a à s'y appliquer est convainquant. Toutefois, un certain nombre de barrières se dressent sur le chemin de la décision. Nous n'en évoquerons que quelques-unes. La confession publique dans les églises protestantes et le sacrement de réconciliation dans l'église catholique romaine sur lesquelles a porté cette réflexion pour étudier la valeur anthropologique de l'aveu, ne sont malheureusement pas exemptes de toute incertitude, de toute critique.

D'abord, le fait même d'avouer est un phénomène humain, et partout où il y a des hommes, il y a de l'imperfection. En effet, de quoi est-ce que chacun des membres de l'auditoire est capable une fois le crime confessé? La police assoiffée de renseignements ne

propose-t-elle pas de prix irrésistibles à quiconque accepte fournir d'éléments utiles à l'enquête policière? Resterait-on dans la logique du pardon que l'on quête en avouant ou va-t-on verser dans la recherche d'un intérêt égoïste? La foi peut-elle combattre victorieusement le lucre? En tout cas, que l'on puisse être intéressé est humain.

S'agissant particulièrement du confessionnal secret où le prêtre est dit tenu au secret de la confession, celui qui se confesse devrait être en confiance face au confesseur. Pourtant, tout homme est corruptible ; et le prêtre même en est si conscient qu'il ne compte que sur la grâce divine pour ne pas subir la corruption. On peut donc se douter d'une complicité coupable entre le prêtre et la police ou entre lui et l'offensé qui pourrait aller jusqu'à la vengeance, au règlement de compte. Historiquement, la théorie des 3M donne raison à quiconque considère que la confession est à la solde de l'espionnage. Les Missionnaires tout comme les Marchands et les Militaires, n'ont-ils pas œuvré pour la victoire du colon sur les peuples colonisés?

De ce fait, plusieurs voix s'élèvent contre l'aveu. On dit parfois « j'ai une liaison. Dois-je le dire à mon partenaire? ». A cette question, la plupart des psychologues répondent par la négative. Inutile de créer des tensions pour une histoire qui ne sera peut-être qu'une passade. Chacun a le droit d'avoir son jardin secret dont le partenaire est exclu. D'autres sont encore plus radicaux ; par l'aveu, le fautif se met en position d'enfant : il a été méchant, il quête le pardon. C'est aussi une façon de se donner bonne conscience, de se décharger du poids de sa faute en la faisant porter par l'autre. Surtout quand l'individu n'assume pas ses actes et qu'il insinue qu'il y a été conduit par le partenaire: "Regarde comme tu me rends malheureux, puisque j'en viens à te tromper". Ainsi la règle du "il faut tout se dire" est une preuve d'immaturation. Faire part de toutes ses incartades, c'est refuser de se positionner en individu autonome et responsable. Mais les fuites probables des fautes ou péchés entraînent nécessairement des conséquences.

4-2- La vindicte populaire

On entend par vindicte populaire la manifestation d'une foule impatiente ou désespérée de la justice officielle et qui en conséquence se sert de la violence pour se faire justice. Si on admet que ce fait a une intensité relativement grande en fonction du niveau de développement des peuples, on doit considérer que chaque fois qu'on doit avouer, l'on pourrait en être victime car pour certains, avouer c'est oser, c'est avoir du culot puisqu'ils identifient le mensonge ou le secret gardé à la politesse et par conséquent, *celui qui avoue* nargue l'offensé. Alors ne pas se venger de lui, c'est afficher sa faiblesse entrevue comme une honte. Certains peuvent donc éviter de causer, par leur aveu, des soulèvements populaires au cours desquels des familles s'opposent les unes aux autres, des villages les uns aux autres, et des religions entre elles avec des dégâts matériels importants, des coups et blessures et même des pertes en vies humaines.

4-3- La stigmatisation, la crise de confiance et l'exclusion

Etre tenu au secret! Cette exigence faite au prêtre n'est pas exclusive. Des agents de santé de tous ordres doivent de par leur déontologie, par le serment d'Hippocrate, eux aussi en être concernés. Pourtant, il n'est pas rare que certains parmi eux ayant connaissance de quelque affection grave surtout contagieuse en fassent la publicité. Le SIDA en est un exemple à citer aujourd'hui. Des séropositifs sont indexés et, de ce fait, font l'objet d'exclusion, d'humiliation au besoin. On pourrait penser à une digression. Mais ce n'est pas le cas, le trait commun est l'indiscrétion dont les hommes font preuve et les conséquences que cela pourrait avoir sur la qualité des rapports sociaux. Nouhouayi (op.cit.: 50) se prononçant sur le racisme dans son œuvre *Valeurs animales de la civilisation* a critiqué la méfiance qui est l'une des limites de l'aveu:

Un animal qui se méfie d'un autre ne peut s'entendre avec lui, mais il n'en reconnaît pas moins que l'autre est un animal. Méfiance naturelle ? Certes.

Mais chez l'homme moderne, on ne peut plus parler de méfiance naturelle: elle est artificielle et sonne fausse dans le système de nos rapports. Nous partageons tellement de choses provenant des uns et des autres qu'il est vain de chercher à s'en défaire ou à s'en défendre [...] Une telle contradiction ne ressemble en rien à la nature et constitue une démarche flagrante d'inconséquence.

De toutes ces conséquences, il résulte que le sujet qui se reproche des choses en conscience, tout en ayant envie d'avouer, les refoule pour préserver de lui-même une fausse image afin d'être accepté dans sa société. On entretient le secret pour être bien vu et les mauvais paraissent bons. Le loup se met dans la peau de l'agneau. Ces thèses laissent malheureusement de côté une réalité dégagée par Lacan: beaucoup d'entre nous ont un surmoi, une conscience morale si sévère, qu'ils sont pris par un irrépressible besoin d'avouer. S'ils avouent, ce n'est pas par infantilisme ou par sadisme vis-à-vis de l'autre, mais parce qu'ils sont torturés intérieurement. Ils n'ignorent pas qu'ils risquent de provoquer des dégâts, de générer des scènes et des larmes, mais c'est plus fort qu'eux! Le véritable problème qui se pose à eux et à la plupart d'entre nous est de gérer la culpabilité et, finalement, de concilier besoin de parler et relation satisfaisante.

A toutes ces limites de l'aveu, viendra s'ajouter le caractère parfois trop rigide de nos institutions judiciaires qui parfois, tombant sous le charme de la corruption ne font plus preuve d'impartialité, mais choisissent les règlements de compte, le favoritisme oubliant que le juge ne siège pas « pour faire de la justice une faveur, mais pour décider de ce qui est juste». (Platon, 1997: 117).

4-4- En guise de correction

Ne dit-on pas que la vue du gendarme est le commencement de la sagesse? En conséquence, malgré les interdits, les lois civiles et religieuses, les vertus théologiques, il est encore nécessaire qu'un Etat se dote d'un pouvoir judiciaire pour récompenser les vertueux et sanctionner les mauvais. Cette idée de justice, l'Etat doit l'imprimer en chaque citoyen par le biais d'un système éducatif digne. Un parent qui sanctionne son enfant ne lui témoigne guère de la désaffection. Bien au contraire, sa préoccupation est d'en faire un homme bien, une personnalité digne de lui succéder, susceptible de lui faire honneur et de le remplacer valablement. En sanctionnant, les parents assument leur rôle d'éducateur, de formateur ; ils sont éducateurs et leurs sanctions ne s'inscrivent que dans une logique de récupération et non pas de rejet, d'exclusion, de "damnation éternelle". La justice qui s'inscrit dans une dynamique contraire à celle-là, la justice qui se rend implacable, la justice qui se dresse contre le coupable dans un élan implacable rencontre l'endurcissement progressif et continu de son vis-à-vis. En effet:

Le caractère de l'esprit humain a paru dans l'ordre même des peines qu'on a employées. Que l'on se rappelle des persécutions du Japon ; on se révolta plus contre les supplices cruels que contre les peines longues qui lassent plus qu'elles n'effarouchent, qui sont plus difficiles à surmonter, parce qu'ils paraissent moins difficiles. En un mot, l'histoire nous apprend assez que les lois pénales n'ont jamais eu d'effet que comme destruction (Montesquieu, 1779: 171).

Acquis à la cause d'un traitement plus humain dans les prisons et convaincu que l'homme est perfectible, il conviendra d'envisager une prise en charge (pour utiliser le jargon médical) sérieuse du coupable. Le coupable d'aujourd'hui étant un potentiel agent de développement de demain, il faut l'inscrire à travers cette prise en charge dans un

processus de réinsertion dans les chaînes de production en vue d'une réintégration sociale. Dieu ne demande pas que pécheur meurt, mais plutôt qu'il se convertisse et change de vie. La justice humaine ne doit pas opter non plus pour la damnation éternelle sur fond de rancœur, de règlement de compte et de vengeance.

Serait-ce encore nécessaire de rappeler que justement parlant de vengeance, la justice est parfois prise en otage par les riches, les forts, les puissants qui n'ont tout amassé que sur fond de fraude et qui, pour une faute vénielle, pèsent de tout leur poids pour exiger la peine maximale. "Plus jamais ça", diraient ils. Tout en conservant la poutre dans leurs yeux, ne se préoccupent ils pas de la paille dans ceux du voisin? Ceux qui pillent finement et sans trace l'économie nationale à travers les détournements de milliards de nos francs, les instigateurs de crimes cruels, ne comparaissent devant un tribunal autre que celui de leur conscience dont il refoule sans cesse la sentence. C'est ceux-là qui tiennent à ce qu'on mette à mort le villageois affamé et exploité qui vole un tubercule d'igname. Il serait impérieux d'humaniser ces tares de la civilisation si l'on ose prononcer le mot justice sans avoir à faire des aveux.

Conclusion

Dans l'environnement culturel du Dahomey, actuel Bénin, et par extension de l'Afrique noire, la confession est une réalité, même si elle prend des formes variées: confession publique, confession en cercle réduit ou en privé. Elle s'exige dans maintes situations chaque fois qu'il y a manquement grave, transgression de lois, viol d'interdits et autres. La même pratique s'observe dans les religions chrétiennes et le péché se confesse. Chez les catholiques romains, cette confession est même institutionnalisée et est devenue un sacrement, sacrement de réconciliation à travers lequel le pécheur se confie à un prêtre pour être pardonné, libéré et pour être réconcilié avec son Dieu. Dans un cas ou dans un autre, indépendamment de l'appartenance à une religion et des barrières raciales et ethniques, si l'on se fonde sur l'objectivité des travaux scientifiques du neurologue et psychanalyste autrichien Sigmund Freud, l'on doit pouvoir inscrire l'aveu dans une dynamique d'un accord de soi avec soi, de soi avec les autres et de soi avec le monde. C'est même ce que semble souhaiter et soutenir de la réflexion philosophique Gusdorf (1984 : 338) quand il écrit dans *Mythe et Métaphysique*: « ce que la réflexion recherche, c'est toujours un état de paix, de soi à soi, de soi aux autres et de soi au monde ».

En effet, le phénomène psychique de refoulement et de résistance qu'on ressent beaucoup plus aujourd'hui chez les hommes modernes que chez les naïves gens les entrave, les retient dans la prison de leur conscience (meilleur juge) et se traduit en terme de quivive, d'anxiété, de psychose et même de surmenage au plan psychique, de maladies cardiovasculaires au plan physiologique et de crises sociales toujours plus entretenues au plan social: le corps et l'esprit étant indissociables selon la vision de Platon.

Le phénomène psychique de refoulement et de résistance se ressent plus chez les hommes "modernes" disons-nous car, l'environnement socioculturel, économique et politique se complexifie et l'on accorde malheureusement plus de prix au vice qu'à la vertu. Tous les moyens, en effet, même les plus décents, étant considérés comme bons, pourvu qu'ils soient certains pour accéder au pouvoir, à l'avoir. Il y a un trop-plein de l'inconscient en crimes odieux, vols, détournements, corruptions, surfacturations, complicités de crimes judiciaires, coups bas et bien d'autres. L'inconscient auquel on refuse de se vider conformément aux principes naturels finit par s'effondrer.

Si l'on admet que le mieux-être est une préoccupation hautement humaine, ce mieux être que certains appellent sagement développement, ne-peut-il pas être considéré comme un ensemble dont la paix est un sous ensemble? D'un autre point de vue, parmi les autres axes du développement tels que le travail de qualité, l'engagement personnel, l'environnement éthique et économique, on peut même se demander s'il peut y avoir

développement si préalablement il n'y a pas la quiétude, la paix au plan individuel et au plan collectif. L'importance de l'aveu se perçoit dans l'équilibre psychophysiologique, social et spirituel qu'il assure à l'agent de développement qu'est l'homme libéré. Cette pratique de l'aveu qu'on voudrait même volontaire, on pourrait nous reprocher de l'avoir surestimée. Ce n'est que pédagogique.

Mais pour ne pas en rajouter à ce défaut, il faut se convaincre, si on ne veut pas pécher par naïveté, que l'aveu constitue une épée à double tranchant. En effet, vivier de conciliation, promoteur de développement, l'aveu risque de devenir, si certaines conditions ne sont réunies, une source de violence et de déchéance. Dans un contexte socioculturel où on n'a pas suffisamment cultivé le pardon, l'aveu n'est-il pas précoce? La confession n'est-elle pas utilisée à des fins d'espionnage? N'a-t-elle pas été une arme aux mains du colonisateur ou un principe de domination et d'exploitation utilisé par les dignitaires religieux et chefs de couvent? Voire un viol de la conscience individuelle en général ou un instrument de torture des femmes en particulier?

Face à ces barrières, une révision est envisageable à savoir la redynamisation des structures judiciaires qu'il faut inscrire dans un élan pédagogique de réintégration sociale du fautif et non de vengeance, de règlement de compte à la faveur de la corruption. Le reste sera assuré par une éducation de qualité aux valeurs. Dans ces conditions, le sujet en confiance peut passer à l'aveu volontaire en toute responsabilité et, à long terme, mériter d'être appelé citoyen. Nous pensons pour finir que cet apprentissage de la vertu, de la citoyenneté sera rendu efficient si l'on procède à l'institutionnalisation de l'écoute dans les écoles, collèges et lycées et les universités pour qu'un psychologue assiste, accompagne, comprenne et conseille les apprenants en difficulté, en vue de leur bien-être et pour un rendement meilleur.

Références bibliographiques

- BADIAN S. *Sous l'orage*, Paris, Présence Africaine, 1972
- Bible de Jérusalem, Madrid, Ed. du Cerf, Jean 20 : 23. 1988.
- CHARPENTIER L. *Toute honte bue L'alcoolisme au féminin*, Paris, Ed. du Club France Loisir, 1982.
- Dictionnaire HACHETTE. 1994.
- GRISLIAM J. *La Loi du plus faible*, traduit de l'américain par Patrick Berthon, Paris, Ed Laffont, 2001.
- NOUHOUAYI A. J. *Valeurs animales de la civilisation*, Cotonou, Ed. FLAMBOYANT, 1996.
- BOKO C. G. *Psychologie et guidance en milieu africain*, Cotonou, Ed CAAREC, Collection étude, 2009.
- BRO B. *Le Secret de la confession*, in *Le prêtre du III^e millénaire Un homme au cœur transpercé*, Pierre TEQUI, Paris, éditeur.82, rue Bonaparte 75006, 1982.
- DAIGNEAULT A. *Le Prêtre du III^e millénaire Un homme au cœur transpercé*, Ed Pierre TEQUI, Paris, 2003.
- DUHAMEL G. *Possession du monde in Valeurs animales de la civilisation*, Cotonou, FLAMBOYANT, 1996.
- FREUD S. *Cinq leçons sur la psychanalyse suivie de Contribution à l'histoire du mouvement psychanalytique*, Paris, petite bibliothèque Payot, 1999.
- GUSDORF G. *Mythe et Métaphysique*, Paris, Flammarion, 1984.
- LATOURET J. J. *Vers la réconciliation*, Paris, Ed Centurion, 1983.

Le *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, France Ed du Pion, Art 1454. 1992.

MICHAUD Y. *Philosopher*, Paris, Edition Fayard, 1980.

MONTESQUIEU. *De l'esprit des lois II*, Paris, GARMER FLAMMARION, 1979.

PLATON. *Apologie de Socrate*, Paris, FLAMBOYANT, 1997.